

dant à Lyon l'ordre d'acheter des velours d'Avignon de couleur, « car, écrivait-il, on ne regarde du tout à la bonté qu'à la couleur », et il ajoutait que les couleurs des étoffes faites à Avignon étaient « principalement belles. » Cette manufacture se transforma : après les belles étoffes, elle ne fit plus que les légères, les taffetas, les florences, les étoffes pour doublure, etc. Elle a fait battre jusqu'à 12,000 métiers ; elle n'en avait plus que mille, en 1860 qui produisaient pour trois à quatre millions, et ce nombre était encore le même en 1874. Cette fabrique est aujourd'hui tout à fait affaiblie.

La première ordonnance qui régla les devoirs des tisseurs de soie de Rouen fut rendue par le maire de cette ville en 1290. Ce corps de métier obtint de Charles VI en 1403 la confirmation de ses statuts ; il occupait 152 maîtres et ouvriers : 18 hommes et 134 femmes. Les tissus faits à cette époque étaient de soie et de fil de lin. Cette fabrique était florissante en 1531, et Henri IV la protégeait en 1604. Elle n'était pas éteinte en 1685, puisqu'un des maîtres, Dollond, s'établit à Spitalfields, en Angleterre, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Elle a disparu depuis lors.

Des marchands lombards et toscans s'étaient établis à Nîmes dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle ; ils avaient quitté cette ville en 1441. Il paraît que le tissage de la soie y fut apporté d'Avignon. Ce qui est certain, c'est que Louis XII fonda à Nîmes une manufacture de draps de soie par ses lettres de juillet 1498. La ville était alors appauvrie et déserte ; ce travail contribua à son relèvement. L'ouvrison de la soie et la fabrication des soieries devinrent même bientôt des industries florissantes. Les étoffes brochées ou façonnées, mélangées d'or ou d'argent fin